VILLE DE PINCOURT



AVIS DE PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 906

AVIS public est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de Pincourt que le conseil municipal, lors de la séance du 19 octobre 2020, a adopté le Règlement suivant :

Nº906

Règlement numéro 906 décrétant un emprunt de 4 300 000 \$, dans le cadre du projet d'acquisition de lots dans le secteur du boisé Rousseau

Ce règlement entre en vigueur selon la loi.

Toute personne peut consulter ce règlement sur le site web de la Ville et en obtenir copie au bureau du greffe situé au 919, chemin Duhamel à Pincourt, durant les heures d'affaires.

DONNÉ À PINCOURT, ce 20 octobre 2020.

M° Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, M° Etienne Bergevin Byette, greffier de la ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que j'ai dûment publié l'avis de promulgation conformément au règlement n° 876 relatif à la publication d'avis public, en affichant une copie au babillard de l'hôtel de ville le 20 octobre 2020 et une version sur le site Web de la Ville le 20 octobre 2020.

DONNÉ À PINCOURT, ce 20 octobre 2020.

Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier